

rocin rouge, à clous jaunes, et la plaça devant le juge. Elle était aussi scellée avec des rubans et cire noire. On lisait sur le couvercle :

“ No. 1. La personne désignée dans mon testament a seul le droit d’ouvrir.”

Le notaire retira aussi un petit paquet cacheté. La suscription contenait ces mots :

“ Mon Testament.

Alphonse Meunier.”

—Y a-t-il encore quelque chose dans la valise, demanda le juge au notaire ?

—Non, Monsieur.

Et le notaire tourna la valise, le dessus dessous.

Toute cette foule attentive, silencieuse, impatiente, semblait dévorer du regard ce paquet que le juge tenait dans sa main, en l’élevant à la hauteur de son front et le montrant aux spectateurs.

—Si quelqu’un, demanda le juge, désire faire quelque opposition à l’ouverture de ce papier, qu’il fasse valoir ses raisons, sans quoi nous allons passer outre et rompre les cachets.

Un instant un murmure sourd courut par la salle à travers cette foule ; puis tout fut silence.

—Ouvrez ce paquet, M. le notaire, dit le juge et veuillez avoir la bonté de lire à haute voix les dispositions qu’il contient.

Le notaire commença :

“ Me sentant attaqué d’une maladie incurable, je profite des instants de calme qu’elle me laisse pour écrire mes dernières volontés.

“ Je recommande mon âme à Dieu.

“ Je suis natif de la Province du Canada, paroisse St. Ours, dans le District de Montréal.

“ Je ne dois à personne, ayant réglé avec tous mes créanciers dans le cours de mars dernier.

“ Tous mes comptes ont été réglés par bons billets et titres authentiques déposés chez Sieur Legros, Notaire, No. 4, rue St. Charles, où mon exécuteur testamentaire pourra les prendre, ce dont une liste détaillée accompagne ces présentes.

“ Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, capitaine actuellement à bord du brick “ Le Zéphir ” en expédition au Brésil pour mon compte.

“ Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le dit Pierre de St. Luc, auquel le juge de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans voudra bien faire parvenir copie du présent testament aussitôt possible.

“ Je prie M. le juge de la dite Cour des Preuves de garder par devers lui, en sûreté, la petite cassette rouge jusqu’à ce que le dit Pierre de St. Luc